



R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Ville de Saclas

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 03 OCTOBRE 2016

L'an deux mil seize, le lundi 03 octobre à dix heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, à l'étage de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GAUCHER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : GAUCHER Yves - LEPAGE Annie - HANNICHE Florence
DEBELLE Lionel - LASNIER Patrick - HOANG CONG Evelyne - CHAUVET Cécile
GAUCHER Alain - CREON Jean-Luc - GRAVIS Agnès
(10 présents - Quorum atteint).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : MARTY Josiane - VINCENT Isabelle - BUY Richard

ETAIENT ABSENTS : HADROT Marc - MINEAU Benoît

POUVOIRS :

Madame Annie BRECHET a donné pouvoir à Monsieur Yves GAUCHER
Monsieur Jean GARNERY a donné pouvoir à Monsieur Alain GAUCHER
Monsieur Jacques HARDOUIN a donné pouvoir à Monsieur Lionel DEBELLE
Madame Jennifer FRAGNER a donné pouvoir à Madame Annie LEPAGE

SECRETAIRE DE SEANCE : Agnès GRAVIS

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

I - Compte-rendu des décisions du Maire

NEANT

2016-07-001

II- AUTORISATION DONNE A MR LE MAIRE POUR LE DEPOT DE PERMIS DE
CONSTRUIRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN CABINET DENTAIRE ET D'UN
LOCAL COMMERCIAL PHARMACEUTIQUE

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2016-06-002 SUITE A UNE
ERREUR MATERIELLE**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que, pour l'installation d'un chirurgien-dentiste et d'un pharmacien sur la commune, il est nécessaire de construire un cabinet dentaire et d'aménager un local commercial pour un pharmacien.

.../...

Monsieur le Maire précise qu'il est indispensable de solliciter l'octroi d'un permis de construire pour ce projet.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- CONFERE tous pouvoirs à Monsieur le Maire en vue de déposer le permis de construire pour la création d'un cabinet pour l'installation d'un chirurgien-dentiste et l'aménagement d'un local commercial pour un pharmacien.

- L'AUTORISE à signer tous les documents y afférents.

VOTE : Unanimité

2016-07-002

III- AUTORISATION VENTE PARCELLE AE 340 ATTRIBUEE A LA COMMUNE PAR LA PROCEDURE D'ATTRIBUTION DE BIENS SANS MAITRE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de mettre en vente la parcelle AE 340 qui est propriété communale et située sente Boudard.

La superficie déterminée est d'environ 1300 m2 au prix estimé par les domaines.

Monsieur le Maire précise que les frais afférents à l'acquisition (frais notariés, frais de bornage, etc...) sont à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- SE DECLARE favorable à la mise en vente de ladite parcelle
- DIT que la superficie du terrain vendu est de 1300 m2 et que le prix de vente est arrêté à l'estimation des domaines, les frais étant à la charge de l'acquéreur.
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire en vue d'entreprendre les formalités nécessaires.

VOTE : Unanimité

2016-07-003

IV- APPROBATION DE LA CLE DE REPARTITION AUX FRAIS D'INTERCONNEXION ET DE MISE EN SERVICE DU FORAGE DE GARSENVAL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante qu'en date du 04 octobre 2012, le conseil municipal a délibéré pour la convention de groupement de commande pour l'opération de maîtrise d'œuvre en vue de la mise en service du forage de Garsenval.

Au vue de l'avancement du projet, il précise qu'il est nécessaire d'établir une nouvelle convention de groupement de commande pour la deuxième phase de la mission de maîtrise d'œuvre, pour les prestations complémentaires, pour les travaux de canalisations et d'équipements pour les interconnexions et la mise en service du forage de Garsenval.

.../...

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- DECIDE, d'adhérer au groupement de commande constitué entre le SIEVHJ et les communes de Monnerville et Saclas, dont les modalités sont décrites dans la convention de groupement de commande qui demeurera annexée aux présentes.
- APPROUVE la clé de répartition des participations financières
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer ladite convention et plus généralement, tout document qui découlera de son application,
- VALIDE la répartition de la charge financière non subventionnable entre les membres du groupement selon la clé de répartition décrite ci-dessous :

Clé de répartition pour la station de pompage :

43 % pour la commune de Saclas
43 % pour le SIEVHJ
14 % pour la commune de Monnerville

Clé de répartition pour l'interconnexion Garsenval/Saclas

50 % pour le SIEVHJ
50 % pour la commune de SACLAS

- DESIGNE dès à présent Monsieur Yves Gaucher en qualité de délégué titulaire et Monsieur Jean-Luc CREON en qualité de délégué suppléant pour représenter le SIEVHJ au sein du groupement de commande constitué.

VOTE : Unanimité

2016-07-004

V- RETRAIT DE LA COMMUNE DE SAINT-CYR-LA-RIVIERE AU SI4RPB

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit de délibérer sur l'opportunité du retrait de la commune de Saint-Cyr-La-Rivière du Syndicat Intercommunal des 4 Rivières et des Portes de la Beauce considérant que la commune n'a plus d'intérêts à en faire partie.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- SE PRONONCE en faveur du retrait de la commune de Saint-Cyr-La-Rivière du Syndicat Intercommunal des 4 Rivières et des Portes de la Beauce.

VOTE : Unanimité

.../...

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10h40.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Yves GAUCHER

Agnès GRAVIS

Florence HANNICHE

Jean-Luc CREON

Evelyne HOANG CONG

Lionel DEBELLE

Alain GAUCHER

Annie LEPAGE

Patrick LASNIER

Cécile CHAUVET